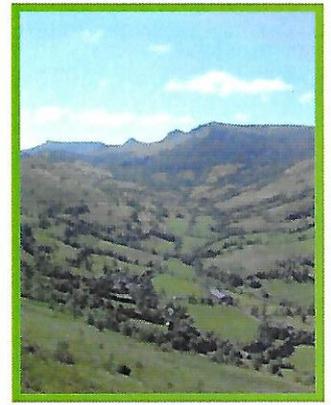


La Vallée du Mars au fil du temps.....



n° 20

Janvier 2017

Prix : 2,50 euros

SOMMAIRE

Photos anciennes de la population
de Saint-Vincent p 2 et 3

L'école du Vaulmier p 4 et 5

Article de M. Amiral

« Le sabot de Noël »
Comité d'Entraide des prisonniers
1940-1945 du Vaulmier p 6 à 9

Les cahiers de doléances des
paroisses de la Vallée du Mars

Retranscription de JP. Verger

p 10 à 13

Le creux d'Orcival (Le Vaulmier)
Article de Jean BAC P 14-15

Comment participer p 16

EDITORIAL

Chers lecteurs,

L'année 2016 fait partie du passé. L'année 2017 va nous apporter son lot de joie et de bonheur en espérant pas trop de tristesse.

Je tiens à présenter mes meilleurs vœux à toute la population et aux habitués de la vallée du Mars en souhaitant de nombreux moments de rencontres et de partages. Je vous souhaite de respecter les différences des autres parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir.

Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations futures.

La vallée du Mars possède un patrimoine riche et varié. Elle est dotée de nombreux sentiers de randonnées qui permettent de découvrir la beauté des paysages. Les accès aux cascades sont à valoriser, certaines impressionnantes, d'autres plus petites mais tout aussi charmantes.

Cette année ASPECT va travailler sur un itinéraire signalétique des burons qui ont été recensés sur les terres d'estives. Un patrimoine et une tranche de vie à ne pas oublier et à faire perdurer.

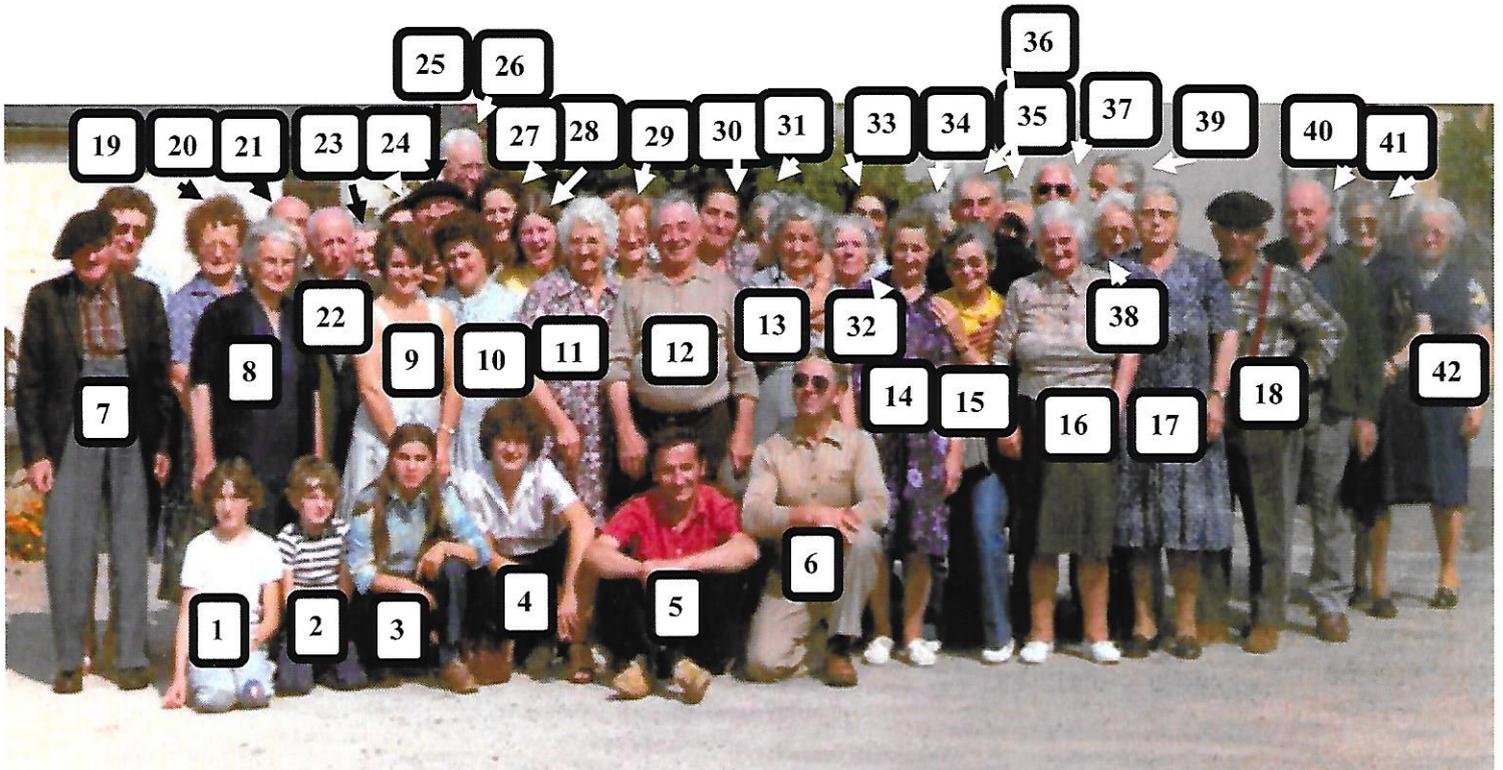
Bonne lecture et n'hésitez pas à témoigner.

Françoise PICOT
née FAUCHER

*Parler de nos ancêtres, c'est les faire revivre.
Ne rien dire, c'est les oublier !!*

PHOTOS ANCIENNES DE LA POPULATION DE SAINT VINCENT

L'ASV - voyage au château de Turenne en 1981



Un repas au four de LAFARGE vers 2004

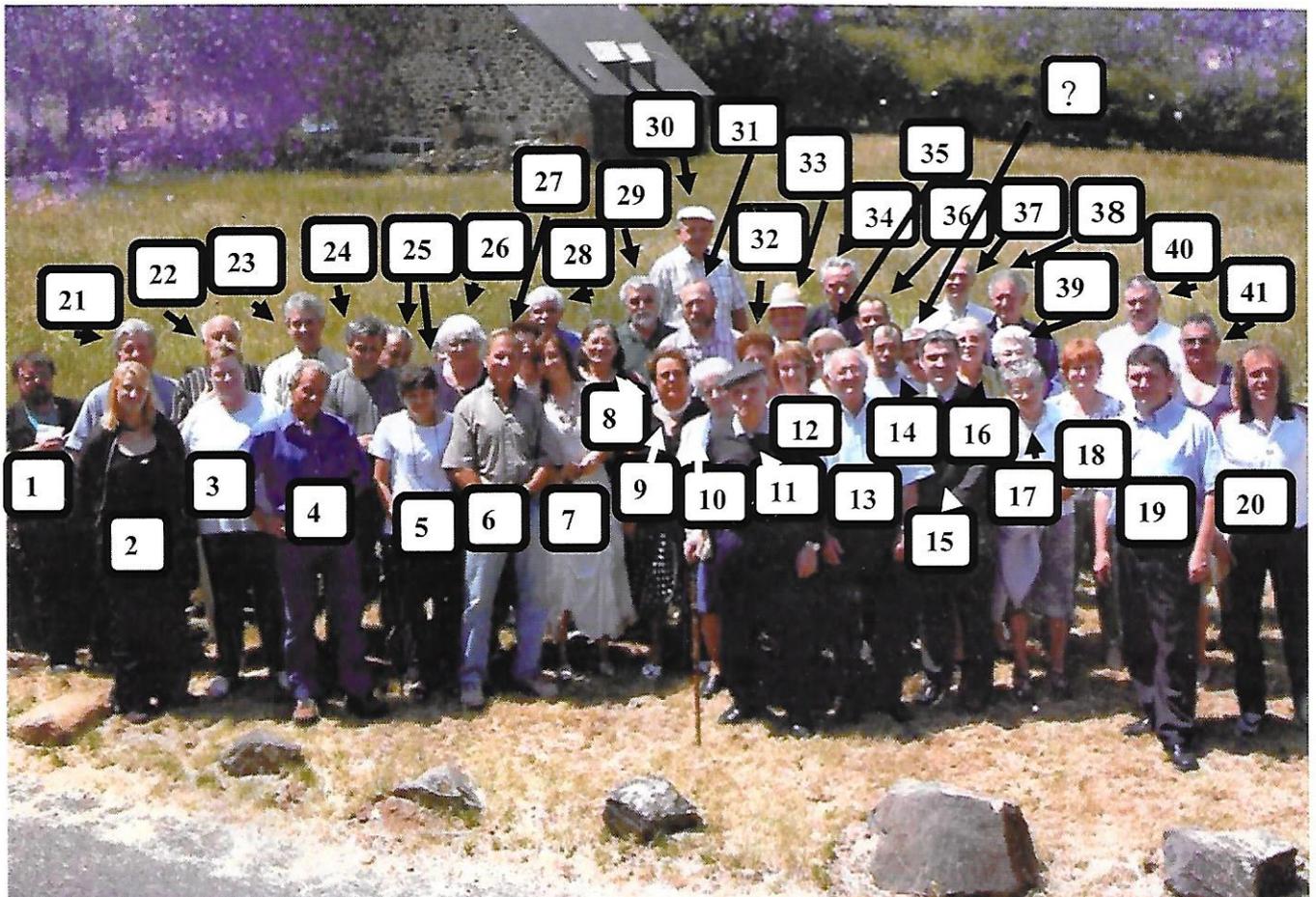


Photo de David Frobert transmise par Didier Véron

Merci à Claude Pigot pour la photo et à la mémoire collective pour l'identification

1	Nadine Couder	12	Maurice Ducher	23	Simone Lacombe	34	
2	Cyril Couder	13	Mme Barrier	24	M. Rousseau	35	Pierre Chaulet
3	Isabelle Lacombe	14	Mme Lafon	25	P. André Vidal	36	Georges Couder
4		15	Julienne Couder	26	M. Chatonnier	37	Augustin Pigot
5	Pierre Gerbe	16	Mme Laurent	27	Gisèle Spinouze	38	M. Du Souich
6		17	Mme Andrieu	28	Isabelle Pigot	39	Céline Vidal
7	Gaston Guillard	18	J. Marie Gauthier	29	Mme Chevalier ?	40	Marcel Détony
8	M. Antoinette Borne	19	Henriette Faux	30	Juliette Ducher	41	Mme Lamarche
9	M. Louise Patisson	20	Adeline Gauthier	31	Hélène Pigot	42	Mme Zanchi
10	Marie Veysière	21		32	Léonie Mathieu		
11	Jeanne Faux	22	M. Laurent	33			

Certaines personnes sont cachées donc difficiles à identifier

Merci à Didier Véron et à la mémoire collective pour l'identification

1	Christophe Roger	12	M.L Dubois ?	23	J. Michel Astier	34	Abbé Pignol
2	Julianna Barrier	13	M. Rodde	24	Gérard Chancel	35	
3	Françoise Mathieu	14	Thierry Veysière	25	Jeannot Dubois et Mimi Dubois (cachée)	36	Philippe Veysière
4	Jean Louis Garinot	15		26	Denise Meynial	37	
5		16	Mme Vialaneix	27		38	
6		17	Mme Gauthier	28	Anthony Vidal	39	Denise Faucher
7	Isabelle Rodde	18	Michèle Véron	29	Roland Paquet	40	Didier Véron
8	Jacqueline Paquet	19	Bruno Faure	30	Pierre Joncoux	41	
9	Susie Roger	20	J. Louis Mathieu	31	Jean Pierre Veret		
10	Mimi Dufayet	21	Christian Barrier	32			
11	M. Dufayet	22	Jack Roger	33	Ricou Petit ?		

(?) A droite du N°14, peut-être Jeanine Joncoux !

Certaines personnes n'ont pas été identifiées. Merci de nous communiquer les noms si vous reconnaissez quelqu'un.

Histoire de l'école du Vaulmier (renseignements fournis par M. Amiral)

L'école du Vaulmier a dû être créée peu de temps après la loi Guizot de 1833.

Les baux :

Le premier bail que l'on trouve date de 1846; il est exceptionnel de trouver un bail qui date d'avant la loi Falloux-De Parieu du 15 mars 1850.

Il est signé avec Jacques Raboisson : deux salles et 3 fenêtres pour un loyer de 50 F.

Il sera renouvelé sans doute en 1849 mais avec certitude, car les actes existent, en 1852 et 1855.

En 1857 avec Jean Vidal : deux pièces (une chambre et un cabinet de travail) 30 F

En 1859- 1864- 1867 avec Jacques Raboisson : 30 m², 50 F

En 1869 avec Mme Veuve Vidal Gabrielle : 3 pièces, 120 F

En 1872 avec Jean Valarcher : deux pièces, 30 m², 70 F

En 1875 avec Jean Dufayet (La Sabie) : deux pièces, 30 m² pour abriter l'école de filles et le logement du couple d'instituteurs 250 F

En 1876 avec Jean Valarcher : la salle de classe mesure 30 m², 70 F

En 1877, avec Jacques Raoux : école de filles plus logement du ménage d'instituteurs 290F

La construction :

Exceptionnel, dès le **5 décembre 1840**, le préfet écrit au sous préfet de Mauriac : *"la commune du Vaulmier a senti le besoin de construire une maison d'école..."*

Une nouvelle lettre en date du **3 avril 1844** semble prouver que l'ardeur constructrice de la commune a faibli.

En 1857, la commune décide d'acheter un enclos et d'y "approprié" la maison en maison d'école, mais, on en reste aux intentions et, comme souvent, les choses traînent si bien qu'en **1875** l'Inspecteur Primaire, Robin, écrit aux autorités que *« le maire ne veut rien faire »*.

Le 23 août 1877, le préfet écrit à l'Inspecteur d'Académie : *« la commune du Vaulmier a décidé de construire une maison d'école double... »*

Effectivement, on a progressé et un projet est présenté. L'Inspecteur Primaire le critique : les cours sont prévues au nord, derrière le bâtiment, les classes ont une forme allongée inadaptée 9m X 4 m...

En 1878, les écoles comptent 35 garçons et 30 filles.

Le **6 avril 1879**, l'architecte Lascombes de Mauriac présente un projet et un devis d'un montant de 18 000 F (9 000 F d'emprunt + 9 000 F de secours).

Après un aller-retour entre le préfet et l'architecte, le **30 octobre 1879**, le préfet approuve le plan. Le lendemain, 31 octobre, le Conseil départemental de l'Instruction Publique valide le projet (10000 F + 8000 F).

L'adjudication se déroule le **14 mars 1880** ; il y a quatre adjudicataires. C'est Pierre Cueille de St Basile en Corrèze qui emporte le marché qui se monte à 15 136 F avec 3% de rabais.

Des travaux supplémentaires seront nécessaires qui seront financés par un autre emprunt de 5 100 F.

Mais, l'entrepreneur Cueille et l'architecte Lascombes seront défaillants, ils ne seront d'ailleurs pas entièrement payés.

La municipalité, décide de terminer le chantier en régie. L'instituteur Pierre Maranne est nommé régisseur. Louis Brousse, maçon et Denis Dufayet, forgeron tous deux du Vaulmier ainsi que Marcelin Périssac couvreur de Mauriac mèneront à bien la fin des travaux.

Le bâtiment neuf entrera vraisemblablement en service en 1882.

Cela n'empêchera pas le contrôleur départemental, Quillon de déplorer, en 1884 que les planches du grenier soient mal assemblées et que les cloisons soient en torchis au lieu d'être en briques creuses ; de même, il exigera que les locaux privés soient à nouveau bâtis en maçonnerie alors qu'il l'ont été en pierres sèches.

Pas de trace du procès verbal de réception définitive !



Sabot de Noël

Ce dossier a été retrouvé dans la maison de la Peyre-Grosse (Le Vaulmier). Un grand merci pour ce témoignage.

N'oublions pas les Prisonniers et leurs familles
-portons leur aide moralement et matériellement

Avec la débâcle de l'été 1940, plus d'un million de soldats français se retrouvèrent prisonniers des forces allemandes, souvent pour quatre longues années.

Au **Vaulmier**, comme dans de nombreux villages, un **Comité d'Entraide des prisonniers** se mit en place pour envoyer des colis mensuels aux prisonniers. La caisse du Comité d'entraide avait besoin d'argent et devait constamment être réapprovisionnée.

Diverses manifestations l'alimentèrent au fur et à mesure des envois. : bals, dons de familles, quêtes à l'église... La confection des colis réclamait la participation de tous et de toutes.

Le Président du Comité du Vaulmier était **Henri Robert**, le secrétaire, le curé A. Gandilhon et le trésorier, Félix Espinasse.

Le 20 novembre 1944, le Président Henri Robert lança une souscription à tous « les parisiens du Vaulmier »

Monsieur,

Voici Noël ! Le cinquième que nos pauvres prisonniers passent loin de leur pays et de la famille !

Le dernier, c'est certain, mais aussi le plus dur. Ils souffrent de la faim, du froid, des bombardements, d'un régime extrêmement sévère, des mauvais traitements que, dans leur dépôt, les allemands ne leur ménagent pas. L'absence de correspondance et de colis les sépare de nous plus douloureusement que jamais : c'est l'épreuve de cœur la plus terrible !

Cette pensée ne peut pas nous laisser insensibles et inactifs.

Nous, qui sommes confortablement installés chez nous entourés de notre famille, nous voulons en ces jours bénis de Noël, déposer dans les vieux sabots de nos chers prisonniers un livret de Caisse d'Épargne bien garni. A leur retour, que nous espérons prochain, ce livret leur prouvera qu'aux jours les plus sombres de leur longue captivité, notre pensée était avec eux, notre cœur souffrait avec le leur. A leur retour, ce livret les aidera à rentrer dans la vie, au milieu de nous, à s'adapter et à reprendre peu à peu leur métier et leur activité.

Les versements effectués jusqu'à ce jour au Livret des prisonniers du Vaulmier s'élèvent au chiffre de 2.460 F pour chacun de nos seize absents. C'est quelque chose mais c'est bien insuffisant : insuffisant pour leur besoin, insuffisant aussi pour votre ambition, n'est-ce pas ? Pour nous, nous aurions honte de présenter une offrande aussi dérisoire. C'est au moins 10.000 F qu'il faudrait inscrire à chacun de ces registres du souvenir, de l'affection et de la reconnaissance. (Un petit calcul : 10.000 F x 16 = 160.000 F).

C'est pourquoi, le Comité d'entraide des Prisonniers du Vaulmier ouvre aujourd'hui une grande souscription. Nous espérons fermement que vous lui ferez un très bon accueil ! Nos prisonniers seront bientôt de retour. C'est donc la dernière et la plus belle occasion de leur prouver nos sentiments. Ne la laissez pas passer !

Le Président du Comité, ancien prisonnier, qui n'oublie pas ses compagnons d'exil et tous les Membres du Comité vous expriment d'avance leur vive reconnaissance.

Nota : Vous pouvez envoyer des chèques commerciaux barrés à Henri ROBERT, au Vaulmier.

Ci-dessous la liste (Paris /province et autres) des nombreux souscripteurs qui ont été sollicités et qui ont répondu (en fonction de leurs moyens) à l'appel de solidarité lancé par M. Robert :

M. Rolland (notaire Mauriac)	Vilbonnet Henri	Raoux Alexandre
Fontolive	Charpentier Jacques	Chavaroche Léon
Raymond Albert	Chanut Maurice	Rollin Jean
Dufayet Henri	Mathieu Edmond	Charpentier Robert
Rongier Henri	Andrieu Georges	Besse Urbain
Serre Henri	Dumas Félix	Chavaroche Pierre
Raoux Frédéric	Vizet Jean	Bac Emile
Bac Lili	Bac Germaine	Bac Jean
Vizet Antoine	Robert René	Sourzat Albert
Serre (boucher le Falgoux)	Albessard Jean	Perret
Veysière Jean	Veysière Louis	Fabre Jean-Marie
Meynial Alphonse	Serre Pierre	Mme Nicaise
Robert Jeamet	Borne Pierre	Raoux Paul
Albessard Amélie	Raoux Jean	Rongier Pierre
Sargès Marcel	Albessard Pierre	Joly Pierre
Fabre Félix	Robert Maurice	Albessard Léon
Auberty Antonin	Jarrige-Jouvin	Constant Louis
Robert Marcel	Mme Calvarin	Chabrier (buraliste)
Mme Serre (épicerie)	Bouyssi	Mme Engelvy
Jarrige (laiterie)	Mme Joncoux (Roussillou)	Besse Louis
Raymond Paul	Mme Monteil	Charme Pierre
Mme Paul	Chavaroche Jean	Chavaroche Henri
Joncoux Pierre	Méallet Marius	Mme Ducher
Mme Chassagnard	Jarrige Pierre	Valarcher (frère)
Espinasse	Mathieu Félix	Cassou Louise
Mme Jarrige	Mathieu (Saliège)	Famille Chadefaux
Mathieu (Maire)	Chavaroche Georges	Melle Jarrige (institutrice)
Coopérative (école filles)	Vizet Antony	Garinot G.
Estivaux	Vidal Pierre André	Colombier Auguste
Gaillard (Furgoux)	Gaillard Lucien	Gaillard Maurice
Fabre G. (Jojo)	Robert Pierre	Chavaroche André
Famille Chaumeil (Besse)	Fabre-Gaillard	Fabre Antoine
Joncoux R.	M. Mme Bagilet	Lacombe Marie
Robert Henri	Chassagnard R.	Mme Serre (Paris)
Bac Jules	Lacombe frères	Vizet Pierre
Dufayet (Broussouze)	Labro	Mme Borne (Broussouze)
Guillaume	Lafarge (Estrumeyre)	Farel
Lapeyre Henri	Chassagne	Dumas
Badal (Lespinasse)	Raoux (Lacoste)	Raoux Raymond
Joncoux Jules (Le Meynial)	Lemmet Pierre	Lemmet Raoul
Raoux (Lespinasse)	Simon (Morethie)	Chassagnard Antonin
Cueille	Joncoux (Rodde)	Mallet (Rodde)
Chalvignac	Chabrier Léon	Veysière (Père)
Veysière Albert	Chassagnard Marie	Besson
Vizet Jean (Morethie)	Rodde (laiterie)	Albessard Jean
Borne (Rochenie)	Mme Martroux	Mme Vizet (cure)
Albessard (sabotier)	Joncoux Jean	Raymond Jean
Mme Raymond (bourg)	M. Mme Laviaille	M. le curé
Chassel	Borderie (café)	Joncoux JM (le bleu)
Chavaroche (bourg)	Lampel A.	Mme Chanut

Ainsi que plusieurs dons anonymes.

Les sommes reçues variaient de 50 à 5 000 Francs. On ne peut que saluer cet effort financier des familles la plupart natives du Vaulmier.

LES PRISONNIERS DU VAULMIER

Dans la liasse de documents, nous avons trouvé la liste de 15 prisonniers du Vaulmier qui ont bénéficié de la somme de 10 000 F sur un livret à leur retour :

Abel CHAMBON
Léon JONCOUX
Félix RAOUX
Jean LACOMBE
Joseph LACOMBE
Pierre René VEYSSIERE
Elie ALSAC
Maurice VIZET

Charles ROBERT
René BESSON
Louis COLOMBIER
Raymond CHASSAGNARD
Jean CHABRIER
René NICAISE
? RAOUX

Quelques témoignages



Jean-Claude Gaillard nous rappelle que 5 fils Lacombe sont partis à la guerre :

Jean Antoine (1904) Joseph Firmin (1905)

Joseph (1909), Jean (1911) et Philippe (1913)

Les deux frères les plus âgés furent prisonniers pendant 5 ans.

Leurs parents étaient Lacombe Pierre et Raoux Marie « Louise » à Broussouze.



Maryse Faux née Besson se souvient que son père René Besson était prisonnier en Allemagne et qu'il a tenté deux fois de s'échapper. Il a traversé le Rhin à la nage. Il a été repris à chaque fois.

Durant sa période en Allemagne, il a appris à jouer de l'accordéon, instrument qu'il a ramené en France après sa libération et il a animé des bals dans la vallée du Mars.

Selon Denise, sa fille, **René Nicaise** a été prisonnier en Pologne puis libéré par les américains en 1945.

Il a travaillé dans une ferme où il a appris à parler allemand.

Il a pris connaissance du débarquement des alliés, le jour de son anniversaire le 6 juin 1944.

Félix Raoux, prisonnier pendant 5 ans est resté avec les russes. Il est revenu dans son village à pied au bout de 7 ans.

Ci-dessous quelques extraits des souvenirs de captivité **d'Elie Alsac** :

« J'ai senti que le Commandement désirait se rendre. La ville est presque toute en feu. Il y a beaucoup de morts de part et d'autre ainsi que des civils encerclés de tous les côtés. Nous déposons les armes, il est 7h30 du soir... alors pour nous, commence une nouvelle vie : nous sommes prisonniers.

Après plusieurs étapes, le 26 juillet départ pour l'Allemagne, embarqués en gare de Mülhouse, direction le camp de prisonnier de Neubrandenburg. Nous passons le Rhin à midi.

A cet instant, tous nos espoirs d'être libérés s'envolent. La vie d'exil commence ainsi que celle de la souffrance.

Nous arrivons au camp le 28 juillet après 45 h de train.

Au camp, nous sommes fouillés, dépouillés de notre argent, de notre service de toilette ainsi que de nos objets personnels. Nous y resterons un mois. La faim fera son apparition..... »

Henri Robert, Président du Comité d'Entraide du Vulmier a été prisonnier également mais libéré en avril 1943.

Des échanges de correspondance avec sa famille ont été retrouvés.

Ils avaient droit à deux colis, un de victuailles et l'autre de vêtements. Il demande de la laine noire à reprendre, une main pour le visage, des chaussons pour des sabots, du tabac bleu de préférence ou gris, parfois un pull à grosse laine. Sur une lettre-carte, il précise que maintenant les paquets peuvent être de 2 kg 5 et que l'on peut mettre diverses choses dont de l'alimentation dans celui de vêtement, ceci à condition de mettre le détail.

Le 15/4/41 il précise : pour l'instant nous ne manquons de rien et le Maréchal ne nous oublie pas, cigarettes, singe et biscuits et du roquefort, cela nous a fait bien plaisir. « Pour les colis tu peux les faire plus gros ».... Il demande du miel à mettre dans une boîte de Galactogyl à fermer avec une bande de chatterton. Cela vient du Stalag IX C 49 Gepron, ceci sur les postkartes écrites au crayon papier avec le numéro du prisonnier 3026.

COMMUNE DU VAULMIER

Journée du Prisonnier
DU 31 DÉCEMBRE 1944

11^h Messe Solennelle pour les Absents. Cérémonie au Monument aux Morts

GRAND BAL
MATINÉE & SOIRÉE
avec le Concours d'Alexandre DUMAS & son orchestre
A MINUIT

Souhails du Nouvel An & Buffet Froid
au profit des prisonniers



Carte emplacement des stalags en Allemagne



Affiche française de 1945

La France où les prisonniers de guerre reviennent en 1945 est bien différente de celle qu'ils ont quittée en 1939 ou 1940. Elle est pleine du souvenir tout proche des atrocités commises par l'occupant. Elle célèbre les héros de la Résistance et leur part dans la lutte et la victoire sur l'Allemagne nazie. Or, l'image des «*captifs de l'an quarante*» reste et restera longtemps, jusque dans leur propre esprit, associée à la débâcle. Les prisonniers sont, au mieux, les victimes expiatoires de la défaite, voire ses responsables. Ils ont été compromis par la politique de Vichy. Celui-ci les a présentés au pays comme les enfants chéris du Maréchal. Il a négocié avec les dirigeants nazis leur retour partiel, puis la «*transformation*» de certains en travailleurs «*libres*», contre leur relève par des travailleurs français. Faute de moyens matériels, **leur retour a été particulièrement lent** - lenteur mal supportée venant après tant de souffrances et de privations - parce que presque totalement dépendant des Alliés.

Le retour au foyer est à la fois joie ultime et découverte. Là aussi, pendant cinq ans, on a vécu sans eux. Même si l'image de l'absent y était soigneusement entretenue, la vie a continué. Retour douloureusement sensible des pères qui découvrent des enfants grandis sans eux et qui les accueillent comme des étrangers. La santé de beaucoup est altérée par les séquelles des longues privations, des mauvaises nourritures, de l'absence de soins appropriés. Certains, plus gravement atteints, devront se soigner dans des centres de cure avant de reprendre la vie normale et le travail.

Nous avons retrouvé aux archives une liste des prisonniers par village. Elle sera communiquée dans le prochain bulletin. Elle s'avère incomplète car nous avons des témoignages sur des prisonniers qui ne figurent pas sur la liste !

De nombreux réfugiés ont également été listés et des témoignages nous sont parvenus.

Tout témoignage sur les prisonniers et/ou les réfugiés nous intéresse. Contactez nous .

LES CAHIERS DE DOLEANCES de la Vallée du Mars

Retranscription réalisée par JP. Verger

En mars 1789, le Royaume de France est en pleine fièvre électorale. Chaque paroisse va procéder à des élections pour désigner les représentants des trois ordres (Noblesse, Clergé et Tiers-Etat) qui éliront ensuite leurs députés qui siégeront aux Etats Généraux.

En même temps, chaque ordre va rédiger, à la demande du Roi, « **les cahiers de doléances** » où seront exposés leurs plaintes et leurs espoirs permettant un inventaire général de l'état de la France.

Chaque communauté rurale va ainsi exprimer ses inquiétudes et ses vœux donnant une image des conditions de vie de chacune avant la Révolution.

Nous avons pu étudier en détail les cahiers de doléances des deux principales paroisses de la vallée du Mars : le Falgoux et Saint-Vincent de Salers regroupant à l'époque Le Vaulmier.

CIRCONSTANCES DE LA CONVOCATION DES ETATS GENERAUX

Les problèmes conjoncturels

La crise sociale est au premier plan. En 1788, la France a déjà connu deux années de mauvaises récoltes suite à des intempéries importantes. En juillet 1787, un ouragan a détruit deux granges et des cabanes au Falgoux. A Saint-Vincent, le Sieur Mathieu a perdu plusieurs bêtes. Dans la vallée voisine, un orage de grêle a détruit les deux tiers de la récolte de grains et les trois quarts de la récolte de foin et de paille.

Ce genre d'incidents entraîne une augmentation rapide des prix.

La classe paysanne qui n'a pas d'excédents négociables n'en profite pas au contraire des grands propriétaires qui ont des stocks retirant ainsi des bénéfices de cette situation.

L'inflation est majeure (+ 30 à 40 % pour le pain en 5 mois).

Les nobles qui veulent ne pas subir de pertes de revenus désirent augmenter leurs droits.

La crise financière s'accélère. Le déficit du Trésor Royal qui était déjà considérable va s'aggraver dû à l'augmentation de l'inflation mais aussi à cause des sommes engagées par la France pour soutenir la guerre d'indépendance américaine.

Pour financer son déficit, la France emprunte de façon abusive. Il fallait également obtenir la levée de nouvelles ressources.

Devant cette dramatique situation financière, le Roi rappelle Necker et le 8 août 1788, fixe la date de la réunion des Etats-Généraux au 1er mai 1789, date modifiée à plusieurs reprises pour retenir le 5 mai 1789.

La convocation des Etats-Généraux

C'est le 24 janvier 1789 que le Roi fit publier le règlement qui fixe les modalités de la réunion des Etats-Généraux. Il souhaite que tous les sujets du royaume, riches ou pauvres, lui fassent part de leurs critiques et de leurs désirs. Chaque assemblée électorale devra rédiger son « **cahier de doléances** ». Il précise aussi le découpage électoral. Ainsi, chaque paroisse va devoir rédiger son cahier et désigner ses délégués.

Les paroisses du Falgoux et de St Vincent vont à deux jours d'intervalle (13 et 15 mars 1789) nommer leurs délégués et rédiger leur cahier de doléances qu'ils feront parvenir au baillage de Salers. Là, sera constitué le cahier du baillage secondaire qui sera transmis au baillage de St Flour.



La nomination des délégués de la vallée du Mars

Suite à l'exécution de l'ordonnance de M. Lescurier, lieutenant général du baillage de Salers du 23 février 1789 et de l'assignation donnée en conséquence au syndic des deux municipalités, par exploit de Rey, huissier, contenant les notifications :

- des lettres de convocation aux Etats-Généraux du Roy du 24 janvier
- Du règlement donné par le Roy pour l'exécution de la convocation
- De l'arrêt du Conseil d'Etat du 24 février
- De l'ordonnance du Duc de Queylus, grand bailli d'Auvergne au siège de St Flour

Le assemblées sont « convoquées au son de la cloche, en la manière accoutumée au lieu ordinaire des assemblées » le 12 mars pour la paroisse du Falgoux et le 15 mars pour St Vincent. C'est devant Jacques Gaubert Dolivier, bailli de la baronnie du Vaulmier, avocat à Salers, propriétaire du domaine de Lacombe, que se présentent les habitants « tous nés français ou naturalisés, âgés de 25 ans, compris dans les rôles des impositions ».

Sabatier Gaillard
 Rongier chanut Colombier Morethie Fontolive
 Vizet vanilliac Sabesse Sabar chav fabre rongier
 Vizet guffier Pombard Juygestan Poudie
 Dolivier juré

Pour le Falgoux représentant 60 feux, 32 habitants forment le corps commun. Tous n'ont pas signé. Le syndic était Antoine Combart, membre aussi de la municipalité avec James Chanut du Coin, Jacques Vidal du bourg et François Rongier de la Jarrige. Le greffier est Cirgues Vizet de la Michie.

La paroisse de St Vincent ayant 205 feux a un corps commun composé de 25 personnes. Le syndic est Jacques Gaubert Dolivier. Les membres de la municipalité sont deux notaires Antoine Lafarge-Galvain et Antoine Chauvel, Martin Conort, bourgeois et futur maire, Jean Dupuy, Jean Chastel de la Morethie. Tous les habitants ont signé.

Lafarge Galvain Chauvel Conort Dupuy
 Colombier Sabar chav Combart
 Lafarge Chadeveau Clary Pombard
 Doucet procureur Sabosse Mathieu
 Vizet guffier
 Dolivier juré
 Colombier greffier de la municipalité

A la suite du vote, les délégués nommés sont :

Pour le Falgoux, Joseph Sabatier 62 ans du Vizet marchand et Blaise Gaillard 45 ans de la Morethie.

Pour St Vincent, Jacques Gaubert Dolivier, avocat à Salers et Antoine Lafarge Galvain, notaire.

Ces délégués iront à l'assemblée du Baillage de Salers le 16 mars et auront « tous pouvoirs requis et nécessaires à l'effet de les représenter » et de « donner pouvoirs généraux et suffisants à proposer, remontrer, aviser et consentir à tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme, les abus..... La prospérité générale du royaume... »

Les cahiers de doléances des paroisses de la vallée du Mars

Le cahier du Falgoux est de grand format (38 x 24), très lisible, à l'écriture régulière. Il est composé de 3 pages et il est signé par 16 habitants.

Celui de St Vincent comporte 8 pages et demi de format 25 x 18 et se termine par la signature de tous les habitants présents. Il comporte 12 articles au style plutôt administratif au contraire de celui du Falgoux plus confus formé de 7 articles.

Si le préambule du cahier de St Vincent est très protocolaire rappelant les textes et ordonnances pour l'exécution à venir des Etats-Généraux, celui du Falgoux est élogieux vis-à-vis de « *sa Majesté* » parlant du Roy « *plein d'amour pour son peuple* » qui veut bien *écouter la voix plaintive de son peuple*, attendu que cette paroisse se trouve la victime de l'oppression par les impôts qui l'accablent.

Les différents articles contenus dans les deux cahiers peuvent être classés dans trois grands chapitres :

- L'organisation politique
- Les problèmes sociétaux
- Les difficultés économiques.

L'organisation politique

Les impositions sont la préoccupation majeure.

Les deux paroisses demandent des **réductions des impôts directs** qui sont acceptés mais doivent être redéfinis.

La taille est trop importante. La paroisse de St Vincent précise « *qu'elle excède de plus de la moitié celle qu'elle devrait supporter* ».

La paroisse du Falgoux demande qu'une organisation s'occupe de « *connaître le besoin de chaque paroisse... afin que le Tiers-Etat ne soit plus la victime de l'oppression et puisse se faire entendre et que l'on puisse connaître les besoins et nécessités locales* ».

Les deux paroisses se plaignent que « *l'imposition est supportée par l'Ordre le plus pauvre mais le plus utile à l'Etat. Le Clergé et la Noblesse doivent supporter la majeure partie des impôts* ».

Elles réclament aussi que « *les impôts des provinces du Royaume soient proportionnels à leur richesse, à la population et à l'industrie. La Haute Province d'Auvergne doit être déchargée de la majeure partie des impôts qu'elle supporte* ».

Le vingtième est mal réparti. Il n'est fondé que sur une opinion purement arbitraire des employés qui cherchent plutôt leur intérêt personnel que la justice.

Les corvées, qui sont devenues un impôt, restent à la charge du Tiers-Etat alors qu'elles ne servent qu'aux privilégiés.

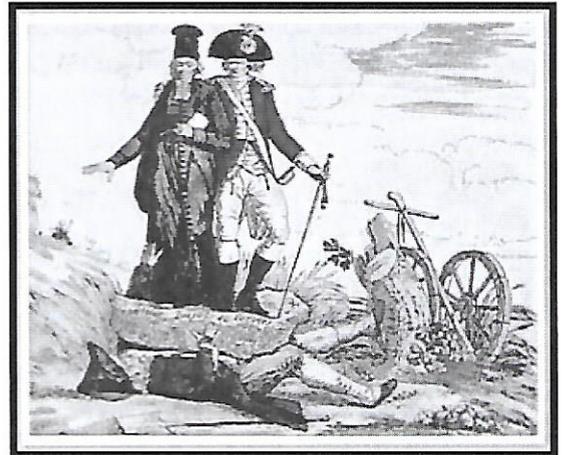
La plupart des impôts sont « *affermés* » à des financiers (Ferme Générale) chargés de percevoir **les impôts indirects** et qui récupèrent beaucoup plus que la somme initialement payée au roi comme loyer de fermage. Les deux paroisses demandent à ce qu'ils soient regroupés en un seul paiement.

La paroisse du Falgoux réclame une *réduction du droit de contrôle et la suppression du droit de franc-fief **»

**droit dû au roi par les non nobles (roturiers) qui achètent la terre d'un seigneur (bien noble).*

Demande est faite de **supprimer la milice** qui entraîne une baisse de la main-d'œuvre agricole.

La justice est difficilement accessible : les deux paroisses désirent garder le baillage de Salers. Elles demandent que soit étendu son usage (les appels étaient faits à Riom). La justice doit se trouver au plus près des justiciables. Elle doit être moins onéreuse.



Les problèmes sociaux

Aucun des cahiers ne parle de liberté individuelle, de liberté de conscience ou d'entreprise. L'égalité soulève les problèmes majeurs entre les ordres privilégiés et le Tiers-Etat et entre les possédants et les autres.

L'égalité juridique est une demande pressante. L'existence des trois ordres est admise par les deux paroisses mais elles réclament que « *les voix des députés soient comptées par tête et non par ordre* ».

L'égalité fiscale est réclamée à plusieurs reprises.

L'impôt doit être supporté par les trois ordres sans aucune modification due aux privilèges.

Quant aux « forains », ils doivent être imposés de la même manière que les habitants des paroisses où ils sont propriétaires.

La Noblesse doit renoncer à la plupart de ses privilèges. Le Tiers-Etat dénonce l'augmentation des cens et la fraude des fermiers qui relevaient les impôts pour le roi.

Les Fougounniers demandent aux deux ordres privilégiés de sacrifier leurs intérêts personnels pour le soulagement et le bonheur général.

Le Clergé réclame une augmentation de la **portion congrue***. Les habitants se plaignent d'avoir à payer un vicaire.

Dans de nombreuses paroisses la dîme n'était pas perçue directement par le curé desservant, mais par des « curés primitifs » plus haut placés dans la hiérarchie catholique. Ceux-ci reversaient alors au curé une partie de cette dîme, appelée la **portion congrue. Celle-ci était censée lui permettre de vivre convenablement, mais se trouvait souvent insuffisante.*

L'instruction n'est abordée que dans le cahier de St Vincent. Des paroissiens se plaignent de « *voir croupir leur famille dans l'ignorance faute de facultés et ceux qui veulent les en faire sortir sont forcés de se priver de leur nécessaire pour l'entretien du luxe dominant des petites comme des grandes villes* »

La vie économique

Les deux paroisses étaient pauvres et la vie quotidienne était difficile.

Les données géographiques et climatiques sont pour les habitants les raisons expliquant les difficultés de gestion de leurs biens. L'exploitation des forêts est pénible et dangereuse. Les rendements en grains sont faibles liés aux « ravines », à la neige, aux orages.

L'absence de chemins ou leur qualité très médiocre est aussi une préoccupation majeure : les habitants des deux paroisses demandent la construction de voies de communication entre chaque paroisse pour faciliter le commerce. Les habitants éloignés des grandes routes ne peuvent se procurer que très difficilement les denrées nécessaires à leur subsistance.

Le fromage de montagne diminue beaucoup de sa valeur réelle à cause des frais considérables de transport vers les villes. La conduite du bétail aux foires devient pénible et dangereuse.

Les habitants dénoncent également la cherté des domestiques du fait de leur rareté. Celle-ci fait suite à l'émigration qui est nécessaire pour amener l'argent indispensable pour payer les impôts trop lourds.

Les impôts sont la plainte majeure. Ils sont trop lourds et surtout payés par le seul Tiers-Etat.

Une répartition égalitaire est réclamée.

L'absence de voie de communication et l'impraticabilité des chemins sont dénoncées empêchant le commerce.

L'émigration enfin entraîne la rareté des domestiques et donc leur cherté.

Malgré tout le Roi reste respecté voire aimé ce qui n'est pas le cas de la Noblesse.

Les habitants des deux paroisses de la vallée ont toutefois l'espoir que les Etats-Généraux permettront une amélioration de l'état général du Royaume.

Le creux d'Orcival (commune du Vaulmier)

Dans notre belle vallée du Mars, il existe une **activité géologique**, information que je détiens de l'ancien fermier de mon père Antony GAILLARD, qui s'occupait du jardin et des chiens de chasse de notre maison du Furgoux, commune du Vaulmier. Il détenait cette histoire de son grand-père qui la détenait lui-même de ses ancêtres.

ALBOS et LE FURGOUX sont bâtis sur un terrain d'éboulement. Lorsque l'on est du pays, on le voit très bien, juste avant l'entrée dans le village de Broussouze, en face, versant du soleil, exposé au sud (photo). **Le creux d'orcival**, en patois « Lou Crou d'Achibaou », s'est formé sur une partie abrupte de la vallée. Il est à peu près certain qu'une avalanche de terre et de rochers s'est produite sous le règne de Louis XV, engloutissant un hameau de trois ou quatre maisons avec ses habitants : le hameau d'Orcival. De Broussouze, on voit très bien la forme de cette catastrophe. Les terres sont parties de mi-côte, en face. On peut voir les rochers dégagés. L'éboulement s'est propagé vers le Mouguinou, vieux moulin situé très légèrement au-dessus du pont sur le ruisseau du Sauvage et de l'autre côté vers la zone d'Albos.

Preuve de la date approximative de cette catastrophe, la première construction sur cet éboulement près du ruisseau du Sauvage, de la maison de ferme du Furgoux en 1755. Au départ, cette maison avait une toiture en lauze à deux eaux (deux pentes) visible dans la cuisine de la maison. Reprise plus tard sur ses bases, cette maison a été modernisée certainement dans les années 1850 par la famille ASTORGUES dont une tombe se trouve au cimetière du Vaulmier. Le dernier descendant, décédé en 1893, a probablement vendu cette maison à mon arrière grand-mère Marie Marguerite DEYDIER venant de St-Paul-de-Salers veuve de Jean COLOMBIER mort en 1887. Elle a remis la maison « en état », puis en 1910-1911 fit construire la maison où nous habitons aujourd'hui, au-dessus de la route dans une « devèze » (pature). Le gros-œuvre fut effectué en 1914 mais la guerre stoppa tous les travaux.

L'aîné des ses petits fils Emile BAC fut mobilisé en 1914 à 20 ans, puis Edouard en 1916 à 20 ans (très médaillé) et Jules en 1918 à 20 ans également. Ils sont revenus tous les trois indemnes. Quel soulagement pour la famille ! mais leur grand-mère COLOMBIER décédée en 1916 ne les a pas vu revenir.

En 1921, mon père Emile a repris les travaux et en a fait ce que la maison est aujourd'hui. J'ai pu la conserver et j'en suis très heureux. J'y suis né et j'y ai vécu pendant toute la « drôle de guerre » de 1938 (7 ans) à 1945 (14 ans). J'ai fréquenté l'école du Vaulmier avec mon petit cousin Robert GARINOT, disparu il y a peu de temps. Hélas ! Une grande pensée pour lui et sa famille et même une prière.

Mon père, avant de décéder en 1967, m'avait dit : « *Quand tu n'auras plus de fermier, tu vendras la ferme et aussi la maison de ferme, si tu le veux* ». Je l'ai louée à la famille CONSTANT, le père Elie, puis le fils Michel. J'ai vendu la ferme et la montagne Le Conteil s/Collandre à la famille JONCOUX du Meynial, une vraie famille d'agriculteurs courageux et compétents.

Anthony vient de racheter la maison à un professeur des écoles qui me l'avait achetée il y a quelques années. Anthony se trouve maintenant au cœur de sa ferme.

Petit historique de la famille BAC

Mon grand père **Léon BAC** était originaire de Voleyrac commune d'Anglards de Salers, époux de **Mathilde COLOMBIER**. (Son frère, l'abbé Emile BAC était professeur à St Eugène à Aurillac).

J'ai hérité du Furgoux d'Emile, leur fils aîné. Edouard, le 2ème fils à hérité de la maison BAC (Voleyrac) maison actuellement détenue par mon cousin André et sa fille Marie-Christine, ma filleule. Jules, le 3ème fils a conservé la maison de la Sabie (Le Vaulmier), achat de ses parents après ou un peu avant la guerre de 1914 aujourd'hui propriété de Jean-Paul BAC neveu de Julienne BAC (Minoune).

Ma mère, **Marie-Louise BAGILET** avait trois sœurs : Julienne épouse FABRE (Malprangère), Berthe épouse NAVROT (bourg du Vaulmier) et Jeanne, célibataire, maison « chez Nane » (bourg du Vaulmier).

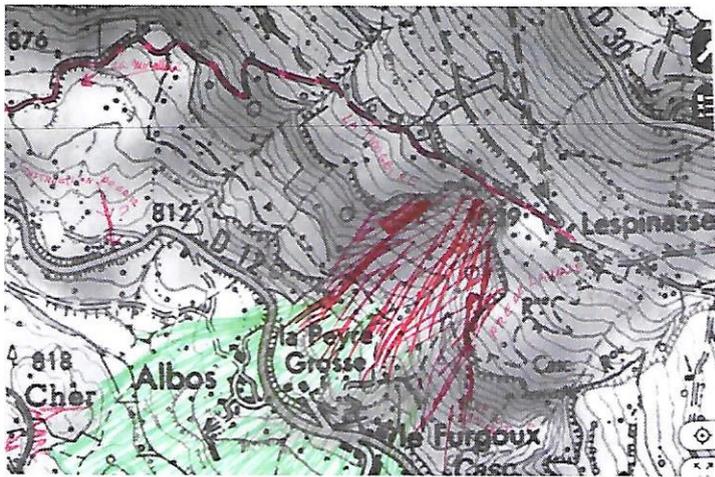
Mon grand-père Georges **BAGILET** a épousé en 3ème noce Léontine FABRE du Cher Soubro.

Une vraie saga !

Article et photos transmis par Jean BAC (Le Furgoux) - Janvier 2017

Dédié à Hugo et Alexandra BAC, mes petits-enfants

« Et s'il y a une suite, la jeunesse d'aujourd'hui est fort capable... »



Extrait plan IGN

En rouge le départ de l'éboulement, en vert la coulée.



De nos jours, la végétation a presque tout recouvert.

L'éboulement a démarré sous la croix de l'Angle, au nord, pour arriver au sud, en dessous de la grange de la Clide (très visible, voir photo) à 50 mètres du Mars, à l'est, au milieu des prés du Furgoux, à proximité du ruisseau Sauvage, en direction du Mars, vers le sud.

La route D12 fait une avancée pour contourner une partie du centre de l'éboulement au dessous de la Peyre-Grosse.

On peut voir de gros rochers en « tuf » émergeant des prairies, le plus gros servant de point de vue pour la Peyre-Grosse, d'autres à la croix d'Albos, au couderc d'Albos sous le tilleul ainsi que dans les prés du Furgoux et à la Scougne, en haut de la coulée.



Le trait rouge indique la fin de la coulée au sud et l'on peut voir les rochers en tuf éparpillés.



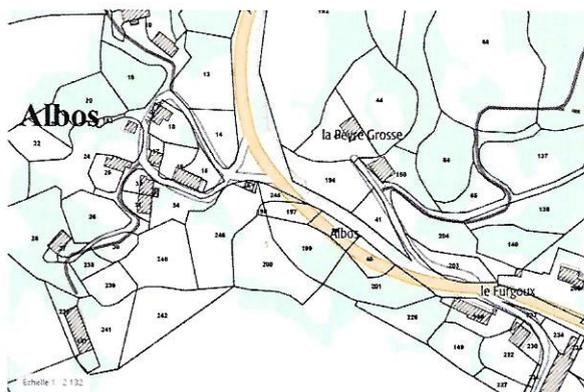
Partons de l'autre côté de l'éboulement (une catastrophe pour l'époque).

Après la construction de la maison de ferme du Furgoux en 1755-1760, il y a la maison GAILLARD, propriété des héritiers de Lucien retiré là après sa retraite de fermier au Furgoux où il avait succédé à son père. Il l'avait reprise à son oncle Anthony DUMAS, époux de Marguerite JONCOUX sœur de sa mère Rose, épouse d'Antony GAILLARD (*mon narrateur*). Cette maison date de 1755-1760 et se trouve à côté de la fontaine d'Albos.

Il y a ensuite la grange de La Porte (1761) qui devait à l'époque appartenir à LAPEYRE qui possédait une maison aujourd'hui démolie. A la place se trouve la maison de notre regrettée Gisèle NICAISE qui elle, date de 1911.

On trouve également la grange de la Clide (1896) que j'ai vendue, puis la maison CHAUMEIL (1905), et la maison BEGON (1928) anciennement CHASSAGNE, grands-parents du propriétaire actuel.

La plus haute maison en altitude, la maison ROBERT à la Peyre-Grosse date de 1935. Les filles de Henri ROBERT et Berthe VIZET, Anne-Marie, l'aînée épouse BEGEAULT, et Suzanne épouse DUEZ décédée, ont hérité de cette maison (« Deauville sur Mars »).



Plan cadastral